

Cahier de doléances du Tiers État de La Pyle (Eure)

Ce jourdhuy huit de mars 1789 nous soussignés habitant en general du tiers Etat de la paroisse de lapille assemblées en etat de commun au son de la cloche et après avoir été avertis au prône de la messe paroissiale dudit lieu dimanchest dernies et encore ce jourdhuy conformement a la lettre du Roy et reglement pour la convocation des Etats generaux a versailles le 27 avril 1789 et de l'ordonnance de m^r le lieutenant general du bailliage de Beaumont le Roger du 14 fevrier 1789.

Nous dits habitant desirant le bien du royaume demandent que les assemblées provinciales et municipales proposée par sa majesté ayent lieu ; 2° demandent que tous les biens et revenus payent l'un comme l'autre. 3° La suppression du sel attendu que si le sel etait libre on en donnerait aux bestiaux et on ferait beaucoup plus de levée que l'on ne fait. 4° La destruction de tous gibiers en general et pigeons lesquels alterent les récoltes. 5° La dite paroisse est composée de cinquante feux et habitées de beaucoup de pauvres dont les trois quart sont logés étroitement et qui tiennent leurs maisons a fief et ferme, surtout étant tous occupés que de la filature de coton laquelle est entièrement tombée ce qui reduit a une extreme misere occasionnée par les machines qui sont établies dans le pays les quelles influent beaucoup sur les ouvrages du pauvre desireront quelles fussent supprimées. 6° déclarent aussi qu'il y a peu de fond dans la dite paroisse dont la majeure partie des terres sont tres mauvaises, aquatiques et pleines de caillou, bornées meme de la forêt et des bruyeres, de plus les dites terres sont fatiguées par une ravine qui passe en travers et entraine pour lors les meilleurs fonds, les engrais que l'on met dessus et meme quelquefois les grains. nous déclarons aussi que les dits fonds sont chargés beaucoup de rente seigneuriales tant en grain qu'en argent avec service de prévauté qu'une partie des dits fonds sont obligées de faire a leur seigneur. 7° nous nous plaignons que l'ouvrage des chemins ne s'avance pas vû l'argent que nous payons tous les ans. 8° nous nous plaignons qu'aujourd'hui le procès durent trop long temps et deviennent trop couteux. 9° nous desirons enfin que l'argent qui provient de la taille de chaque paroisse fut porté par les collecteurs au coffre de sa majesté. fait et arrêté ce jour et an que dessus et avons signé apres lecture //